

Section 35

La section 35 rappelle les motions suivantes de la CPCN, en date du 5 octobre 2009, et s'en déclare solidaire :

Motion sur les primes d'excellence scientifique

La CPCN est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique. Elle en dénonce les effets pervers : promotion d'une minorité d'individus au détriment des équipes, montant disproportionné par rapport aux salaires et pour une durée parfois indéterminée.

Elle dénonce non moins vigoureusement les modalités d'attribution qui en sont proposées dans l'urgence : arbitraire des critères, suivisme de prix déjà attribués et pourvus, délégitimant l'organisme et ne tenant aucun compte des disparités disciplinaires.

A défaut d'une réelle revalorisation de la carrière des chercheurs, la CPCN propose d'attribuer cette prime à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNRS et palier le niveau scandaleux des salaires d'embauche.

Motion sur le lien entre médailles du CNRS et primes d'excellence scientifique

La CPCN alerte les sections du CoNRS sur le changement de sens de l'attribution des médailles qu'apporterait l'établissement d'un lien avec l'obtention d'une prime, *a fortiori* à durée indéterminée.

La section 35 décide donc de surseoir la proposition de médailles de bronze et d'argent, dans un cadre surdéterminé par le lien entre l'attribution des primes et l'attribution des médailles. Elle demande que ces médailles soient désormais attribuées après évaluation par la section de dossiers de candidature, et se propose d'examiner ces dossiers au printemps.

Motion adoptée le : 2 décembre 2009